

Circulaire DGAS/DGS/DHOS n°2008-309 du 8 octobre 2008 relative au plan autisme 2008-2010 : diffusion et mise en oeuvre

08/10/2008

Date d'application : immédiate.

Résumé : le plan autisme 2008-2010, élaboré en concertation avec les associations, fonde une nouvelle étape de la politique en faveur des personnes présentant des troubles envahissants du développement et en particulier de l'autisme. La présente circulaire présente les axes du plan et les mesures à engager immédiatement pour sa bonne mise en oeuvre.

Mots clés : autisme - handicap.

Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF